

BEL-COO VA FACILITER LA R&D TRANSRÉGIONALE

Publié le 10 février 2021



par Christian Du Brulle

Pour mener des projets de recherche communs, les scientifiques des trois régions du pays disposent du programme « [Excellence of Science](#) », cogéré par le [FNRS](#) et le [FWO](#). En ce qui concerne la R&D, les entreprises ont désormais, elles aussi, leur outil de recherche collaborative. Son nom ? [BEL-COO](#).

« Le programme BEL-COO est une initiative conjointe des trois administrations régionales de la recherche », explique Pierre Demoitié, gestionnaire de ce programme au Département de la Recherche et du Développement technologique à la Région Wallonne. « BEL-COO succède à BelSME, arrivé à terme fin 2020. Il s'adresse aux entreprises qui souhaitent développer conjointement un projet de recherche ou de développement interrégional en vue de développer ou d'améliorer ensemble un de leurs produits. Et ce, en bénéficiant de l'expertise du partenaire ».

Seize projets financés

Quelques exemples ? Lors du précédent programme BelSME, qui s'est déroulé entre 2015 et 2020, seize projets de R&D interrégionaux impliquant des PME ont été cofinancés par la Région Wallonne.

En 2020, un des derniers projets à avoir reçu ce type de soutien impliquait la société CorisBioConcept, basée à Gembloux, et la biotech flamande BioMaric, de Gand. Son objet: développer deux tests de détection du virus VIH dans le sang. Soit un autotest de dépistage précoce susceptible de dire, trois semaines après l'exposition au virus, si il y a eu contamination, et un test de confirmation. Les résultats de ces recherches sont attendus d'ici 2022.

À Comines, c'est la société Socomaille qui avait reçu l'aide du programme BelSME en 2017. Son objectif était alors de concevoir un nouveau type de textile tricoté à partir de fils ignifuges ne dégageant que très peu de fumée. Un textile élaboré avec le concours de la filature AVS Spinning, implantée à Spiere (Flandre-Occidentale) et destiné, par exemple, à équiper des véhicules de transport.

Appel à projets "ouvert"

« Contrairement à son prédécesseur, le nouveau programme BEL-COO ne se limite pas aux PME », reprend M. Demoitié. « Les entreprises de plus grandes tailles sont désormais également invitées à y participer. Et l'appel est de type ouvert : il n'y a pas de date limite pour déposer un projet. »

Parmi les critères à respecter, il faut impérativement qu'au moins deux entreprises issues de deux régions différentes du pays forment un consortium et collaborent. Mais rien ne les empêche d'être trois, une dans chaque région. Chacune doit effectuer des tâches de R&D, avec un risque technique clair. Chacune doit aussi participer aux résultats économiques du projet. Pour recevoir le feu vert des autorités, et les financements qui l'accompagnent, un projet doit recevoir l'aval de chaque administration régionale concernée.

Une autre particularité de ce programme repose précisément sur ses modes de financement. Chaque entreprise partenaire d'un projet validé est financée par l'administration régionale dont elle relève. En Wallonie, c'est le [SPW Recherche](#) qui est à la manœuvre. À Bruxelles, on retrouve [Innoviris](#) et en Flandre, le [Vlaio](#) (Agentschap Innoveren en Ondernemen). Notons que les montants disponibles en Wallonie sont de 500.000 euros par projet.

Parmi les critères sur base desquels les jurys régionaux prendront leur décision, la valorisation de l'innovation envisagée et la complémentarité entre les acteurs des différentes régions entreront en ligne de compte.

Une [séance d'information en ligne](#), hébergée par Innoviris, fera le point sur ce nouveau programme le vendredi 12 février à 14 heures. Avis aux entreprises innovantes!